

mentaux du pays et que les programmes d'assistance seront dorénavant coordonnés et planifiés. A ce propos, nos projets dans ce domaine ne sont pas sans rappeler des programmes américains semblables, dont feu le président Kennedy a notoirement stimulé et encouragé la mise en œuvre.

Je voudrais parler d'un autre programme de santé qui indique d'importants progrès dans les domaines sanitaires dont s'occupe mon ministère; il s'agit du danger que présente l'habitude de fumer la cigarette. Les honorables députés se souviennent que, lors de la première conférence canadienne sur l'usage du tabac et la santé en novembre dernier, les ministères de la Santé fédéral et provinciaux et les organismes bénévoles de santé ont convenu qu'il fallait mettre sur pied un programme national en vue de détourner les Canadiens de l'habitude de fumer la cigarette, notamment les jeunes. On a autorisé l'étalement sur une période de cinq ans d'une somme de \$600,000 provenant des fonds fédéraux: \$400,000 pour l'éducation sanitaire et \$200,000 pour les recherches.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'efforce de donner une orientation en aidant à coordonner l'activité des différents organismes de l'État ou autres, en produisant du matériel éducatif de base qui sera utilisé dans tout le pays et en favorisant la recherche sur l'ampleur et la nature de l'usage du tabac au Canada, de même que sur ce qui motive cette habitude.

On a établi deux comités techniques consultatifs: un pour l'éducation en matière d'hygiène et l'autre pour la recherche. On a récemment rédigé et diffusé un ouvrage de référence et un dossier de documentation. Le programme d'appui à la recherche a donné lieu à 19 demandes de renseignement de la part d'universités dans sept provinces et quatre projets sont déjà approuvés. Nous nous proposons en outre de contribuer à la diffusion de certains films intéressants sur le sujet. J'ajouterai que jusqu'ici, les résultats n'ont rien de bien fulgurant. Les données statistiques que nous avons recueillies suivent une courbe très inégale, mais je suis heureuse d'annoncer que, dans l'ensemble, il s'agit d'un progrès lent, mais soutenu.

Nous avons obtenu une splendide collaboration de la part des différents organismes intéressés. A l'occasion d'une grande réunion du comité technique consultatif de l'éducation en matière d'hygiène, les travailleurs et les éducateurs hygiénistes pourront participer encore davantage à ce programme.

Dans le domaine de la réglementation des aliments et drogues, les députés se souviendront que l'adoption de nouvelles mesures de surveillance, depuis un an, a raffermi les

règlements existants. Ces nouvelles mesures portent sur la présentation, la surveillance et l'évaluation des nouveaux remèdes; l'établissement de normes minimums pour le lait devant servir à des fins de fabrication; l'inscription d'un nombre additionnel de médicaments sur la liste des remèdes vendus sur ordonnance seulement; les normes minimums de conditionnement des produits du poisson dans des contenants hermétiques pour minimiser les dangers de l'intoxication à la botuline; des normes minimums à l'égard des moyens de fabrication, et des contrôles analytiques exigés pour la fabrication de médicaments; des normes contenant le vaccin buvable à base de poliovirus vivants; et la distribution d'échantillons de remèdes aux médecins, dentistes, vétérinaires et pharmaciens.

Les fonds proposés permettront de mettre sur pied les services d'inspection, d'analyse, de recherche et d'administration nécessaires à l'application de cette loi et assureront aux consommateurs canadiens une protection raisonnable. Il fallait, à cette fin, augmenter le nombre du personnel s'adonnant à ce travail, ainsi que certaines installations, afin d'aller de pair avec la complexité et le volume toujours croissants des nouveaux procédés et produits.

Les députés se souviendront que nous avons récemment institué un comité consultatif des consommateurs qui me conseillera, ainsi que mes services, sur tous les sujets se rapportant à nos règlements sur les aliments et drogues. Le comité se réunira pour la première fois ici les 13 et 14 octobre.

Pour passer maintenant, monsieur le président, à l'activité de nos services du bien-être social, je crois qu'un exposé sur l'application de notre nouveau programme d'allocations à la jeunesse adopté par la Chambre au mois de juillet dernier, serait opportun. Cette mesure qui envisage la situation d'une façon un peu différente que celle ayant trait aux allocations familiales, prévoit le versement d'une subvention de \$10 par mois aux parents d'un enfant à charge de 16 ou 17 ans, qui fréquente l'école ou l'université à plein temps ou qui est incapable de les fréquenter à cause d'une infirmité physique ou mentale.

L'application de la loi sur les allocations à la jeunesse est confiée à la division des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse de mon ministère. Depuis son adoption, le ministère a envoyé des formulaires de demandes d'allocations à la jeunesse, à tous les parents d'enfants âgés de 16 ou 17 ans au Canada. Nos dossiers d'allocations familiales nous ont permis de repérer les noms des familles intéressées. Environ un demi-million de formules de demande ont été adressées aux parents en cause dans tout le Canada de façon à les atteindre le 1^{er}